

**M. Crouse:** Merci.

**L'hon. M. Nicholson:** On a signalé que nous avons l'intention d'inclure d'autres catégories d'employés dans le régime d'assurance-chômage. Cela découlait du discours que j'ai fait l'été dernier à Kingston devant des fonctionnaires de la Commission d'assurance-chômage et d'autres personnes que l'administration des programmes de service social au pays intéressait. Je parlais de la tendance que nous avons à rendre universels nombre de nos programmes, y compris le Régime de pensions du Canada, l'assurance frais médicaux et j'en passe. J'assure à la Chambre que je n'ai pas parlé des enseignants ou des médecins. J'ignore où les journaux ont appris qu'il y aurait un élargissement du programme, mais ce n'est certainement pas de ce que j'ai dit ce jour-là.

Le député de Skeena a cité un cas qui me bouleverse vraiment et qui s'est produit avant que j'assume le portefeuille du Travail, mais j'étudierai volontiers l'affaire. Nous espérons certes que des situations semblables ne se produiront plus à l'avenir.

D'après le député de Kings, l'application de cette loi incombe au ministre, car il a signé une lettre «John R. Nicholson». Le papier à lettre dont se sert le ministre est celui de la Commission d'assurance-chômage, et il porte l'en-tête «Cabinet du ministre» ou un autre analogue. Aux termes de la loi, le ministre est désigné comme étant le ministre du Travail, mais sa responsabilité est limitée. Tous les députés le savent, un ministre peut, à l'occasion, déléguer certains pouvoirs, en conformité de la loi sur les remaniements et transferts de fonctions dans le service public. Le ministre responsable ne doit pas être nécessairement le ministre du Travail. Dans le cas en question, j'ai signé la lettre en qualité de ministre responsable; je le suis encore, et je continuerai probablement à agir de la sorte tant que je serai le ministre responsable. L'administration, néanmoins, incombe toujours à la Commission, et je ne voudrais pas qu'il en soit autrement. Si les députés sont d'avis que la loi et le règlement devraient être modifiés, j'en discuterai volontiers avec eux, puis avec la Commission, et ensuite avec mes collègues du cabinet.

Le député des territoires du Nord-Ouest a signalé la nécessité de modifier les règlements concernant les employés vivant au nord du

[L'hon. M. Nicholson.]

60° parallèle. On a attiré là-dessus l'attention des membres de la Commission lors de leur passage ici aujourd'hui. Je tiens à assurer le député qu'on étudiera la proposition.

Le député de Kootenay-Ouest s'est très bien exprimé à propos des bureaux—100 ou davantage—qu'on a fermés. Ce problème de relations publiques m'inquiète. A mon avis, il est nécessaire d'améliorer les relations avec le public. On en a discuté avec le commissaire en chef qui a démissionné il y a quelques mois. On a également étudié la question avec son successeur. Bien qu'il ait réduit son personnel, il est en train de former son groupe de collaborateurs dans le domaine très important des relations avec le public. Il est bon que les divers fonctionnaires de la Commission d'assurance-chômage rencontrent les représentants des municipalités et des cercles de bienfaisance de certaines petites collectivités afin de leur fournir de tels renseignements. La Commission m'a assuré que ses membres seraient très heureux d'agir ainsi.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2<sup>e</sup> fois et la Chambre se forme en comité sous la présidence de M. Tardif.)

Sur l'article 1—

**M. Howard:** Monsieur le président; avant de continuer, je suis certain que nous sommes tous intéressés par ce qu'a dit le ministre en terminant le débat qui a précédé la deuxième lecture. Sa déclaration selon laquelle des instances adressées par les députés ont facilité l'application de la loi m'a particulièrement intéressé. Le ministre a aussi manifesté le désir de discuter avec ses collègues du cabinet toute modification à la loi proposée par les députés. Cela m'intéresse également. C'est comme écouter un vieux disque usé.

● (5.50 p.m.)

**L'hon. M. Nicholson:** Monsieur le président, le député admettra sans doute que nous avons quelque peu progressé, notamment dans ce domaine.

**M. Howard:** Il est indubitable, monsieur le président, que le gouvernement n'a pas beaucoup progressé dans ce domaine, non plus que dans l'autres. Sur ce point, je me range tout de suite à l'opinion du ministre. Dans certains domaines en vérité, le gouvernement